



FFvolley

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°4 Réunion à distance du 14 au 21 mars 2022

SAISON 2021/2022

L'an deux mille vingt-deux du 14 au 21 mars 2022 à 15h30, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 17 rue Georges Clémenceau 94607 Choisy-Le-Roi Cedex, se sont réunis par consultation électronique sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions des articles 13 et 14 des Statuts.

Etaients présents en tant que membres à voix délibérative :

- | | |
|--|--|
| 1. TANGUY Eric – Président | 18. BAGATTO Cynthia - Administrateur |
| 2. AKILIAN Michelle – Administrateur | 19. CASTAINGS Nadège – Administrateur |
| 3. ALBE Christian – Trésorier général | 20. DE BERNON Françoise – Administrateur |
| 4. AMARD Zélie – Secrétaire générale adjointe | 21. DECONNINCK Didier – Administrateur |
| 5. ANATOLE Marc-Olivier – Administrateur | 22. FRELAT Véronique – Administrateur |
| 6. BERNARD Monique – Administrateur | 23. GANGLOFF Claude – Administrateur |
| 7. COLLOT Isabelle – Administrateur | 24. GONÇALVES-MARTINS Sébastien – Administrateur |
| 8. DURAND Christophe – Trésorier général adjoint | 25. KOZLUDERE Evlin – Administrateur |
| 9. FLORENT Sébastien – Secrétaire général | 26. LABROUSSE Yves – Administrateur |
| 10. MARCAGGI Antoine – Administrateur | 27. LE THOMAS Viviane – Administrateur |
| 11. MARTIN-DOUYAT Michel – Administrateur | 28. MABILLE Gérard – Administrateur |
| 12. MERCIER Pierre – Vice-président | 29. MOURADIAN Christine – Administrateur |
| 13. NOEL Florence – Vice-président | 30. ROCHE Vincent – Administrateur |
| 14. SAGOT Éric – Administrateur | 31. ROYO Linda – Administrateur |
| 15. GOUX Richard – Administrateur | 32. TRITZ Olivier – Administrateur |
| 16. BOUGET Yves – Vice-président | 33. VALLOGNES Nathalie – Administrateur |
| 17. ARIA Alain – Administrateur | 34. VIALA Delphine – Administrateur |
| | 35. VOUILLOT Pierre – Administrateur |

Conformément à l'article 16 des Statuts et en sa qualité de Président de la Fédération Française de Volley, Éric TANGUY préside la consultation. Conformément à l'article 17 du Règlement Intérieur et en sa qualité de Secrétaire Général, Sébastien FLORENT est secrétaire de séance en charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents sont au nombre minimum de vingt-huit et qu'en conséquence la réunion a pu valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des Statuts.

L'ordre du jour concerne la confirmation de la date de l'assemblée générale de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Volley-Ball proposée le 25 juin 2022 concernant l'élection du représentant territorial masculin au Conseil d'Administration de la FFvolley pour l'olympiade 2021/2024.

Le Président ouvre le vote du Conseil d'Administration par courrier électronique à 15h30 (Annexe 1).

Ainsi, il est soumis au Conseil d'administration le calendrier de cette élection (Annexe 2) sous réserve que la Ligue adopte les nouveaux statuts types.

Cette résolution a été notifiée à la convocation à destination des membres du Conseil d'Administration.

Personne n'ayant pris la parole par courriel électronique, le Président décide de clore le vote (détail des résultats joint en Annexe 3) :

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité d'approuver la résolution retranscrite ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée le 21 mars 2022 à 15h30.

Listes des annexes :

- Annexe 1 – Courrier électronique du 14 mars 2022
- Annexe 2 – Calendrier pour le remplacement d'un délégué territorial (masculin) au conseil d'administration de la FFvolley Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée
- Annexe 3 – Relevé des votes

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.

**Le Président
Éric TANGUY**

**Secrétaire Général
Sébastien FLORENT**

De : [Sylvie Prouve](#)
Cci : [Anthony Laborde](#); "Christian ALBE (PDT OCC - Trésorier Général FFVB)"; [Christophe DURAND](#); [Eric SAGOT](#) (eric.sagot@ffvb.org); [Florence NOËL](#) (florenceoel.vp@ffvb.org); [Isabelle COLLOT](#) (communication.volleyassis@ffvb.org); [Michelle AKILIAN](#) (michelle.akilian@ffvb.org); [Pierre MERCIER](#) (pierremercier.vp@ffvb.org); [Sébastien FLORENT](#) (sebastienflorent.sg@ffvb.org); "TANGUY Eric - Président FFVB."; [Yves BOUGET](#) (yb.presidentlnv@lnv.fr); [Zélie AMARD](#) (zelie.amard@ffvb.org)
Objet : [Convocation] Réunion électronique du Bureau Exécutif – Vacances du RT de la LR Occitanie.
Date : mardi 22 mars 2022 14:05:28
Pièces jointes : [image005.png](#)
[image006.png](#)
[image002.jpg](#)

Destinataires : Bureau Exécutif

Madame, Monsieur,

Depuis le décès de Monsieur ALLAMASSEY, le Conseil d'administration comprend un poste vacant au niveau du mandat représentant territorial de la Ligue régionale d'Occitanie.

Ainsi, la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée procèdera lors de sa prochaine assemblée générale au remplacement du représentant territorial au Conseil d'Administration de la FFvolley – 2021/2024 sous condition d'approbation des statuts types.

Conformément à l'article 3 du Code Electoral, le Bureau Exécutif fixe et valide la date de début et de fin du scrutin.

Ainsi, je vous convoque par la présente à approuver ces dates et nous proposons qu'elles soient synchronisées avec l'ouverture et la clôture de l'assemblée générale de la Ligue Régionale de Volley d'Occitanie devant se dérouler le 25 juin 2022.

Nous vous communiquons le lien afin de participer à la consultation du Bureau Exécutif qui se déroulera du **mardi 22 mars (14h) au mardi 29 mars 2022 (14h)** :

https://webquest.fr/?m=116192_bureau-executif---votes-electroniques---consultation-du-22-mars-14h-au-29-mars-2022-14h

Vous remerciant par avance de votre participation,

Cordialement.

Sébastien FLORENT
Secrétaire Général

Par Ordre

Annexe 3 - Relevé de votes

28 membres du Conseil d'Administration ont voté sur la résolution :

DECONNINCK Didier	14-03-2022	15h39
ALBE Christian	14-03-2022	15h42
VIALA Delphine	14-03-2022	15h42
FLORENT Sébastien	14-03-2022	16h27
GANGLOFF Claude	14-03-2022	16h28
TRITZ Olivier	14-03-2022	16h55
VOUILLOT Pierre	14-03-2022	17h40
MARTIN-DOUYAT Michel	14-03-2022	17h43
ROCHE Vincent	14-03-2022	18h03
GOUX Richard	14-03-2022	19h29
KOZLUDERE Évlin	14-03-2022	21h25
MERCIER Pierre	15-03-2022	08h13
COLLOT Isabelle	15-03-2022	08h40
BAGATTO Cinthya	15-03-2022	11h04
MABILLE Gérard	15-03-2022	13h49
ROYO George Linda	15-03-2022	17h34
ARIA Alain	15-03-2022	17h41
SAGOT Eric	16-03-2022	15h32
de BERNON Françoise	17-03-2022	09h08
DURAND Christophe	17-03-2022	16h13
FRELAT Véronique	19-03-2022	20h08
VALLOGNES Nathalie	20-03-2022	21h20
CASTAINGS Nadège	21-03-2022	11h05
LE THOMAS Viviane	21-03-2022	11h35
AMARD Zélie	21-03-2022	12h07
BOUGET Yves	21-03-2022	12h11
AKILIAN Michelle	21-03-2022	12h42
LABROUSSE Yves	21-03-2022	13h32

À la suite du dépouillement électronique, les résultats sont les suivants :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL PARTICIPATION
Accord sur la résolution	28	0	0	28



FFvolley

**PLANNING : REMPLACEMENT D'UN DELEGUE TERRITORIAL (MASCULIN) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FFVOLLEY
LIGUE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE**

	ACTIONS	DELAIS	REFERENCE	DATE PREVISIONNELLE	DATE EFFECTIVE
1	Fixation de la date de l'assemblée générale de la Ligue et confirmation par le Conseil d'administration. (Date proposée par la LR : 15.01.2022)	Au moins 80 jours avant la date de l'assemblée générale	Art. 3 du Code Electoral	AVANT LE 06/04/2022	CA CONSULTATION DU 14/03/2021 au 21/03/2021
2	Le Bureau Exécutif fixe et valide la date de début et de fin du scrutin. Notification à la LR Occitanie			AVANT LE 06/04/2022	BE CONSULTATION DU 22/03/2021 au 29/03/2021
3	Les dates des Assemblées Générales et des scrutins sont mises en ligne sur le site Internet de la FFvolley.			30/03/2021	
4	Début de la campagne électorale	60 jours avant la date de l'assemblée générale	Art. 4 du Code Electoral	AVANT LE 26/04/2022	26/04/2022
5	Date limite de dépôt des candidatures en LRAR ou remise en main propre au siège de la FFvolley	45 jours avant la date de l'assemblée générale	Art. 5 du Code Electoral	Avant le 11/05/2022	11/05/2022
6	* La CEF valide les candidatures. * La CEF arrête les listes de candidatures pour le scrutin et les diffuse à la LR Occitanie.	Au moins 30 jours avant la date de l'assemblée générale		Avant le 26/05/2022	26/05/2022
7	* En collaboration avec les services fédéraux, la CEF arrête les listes électorales pour chaque scrutin. * La CEF est avertie des groupements sportifs qui ne répondent pas aux conditions pour voter. * La liste électorale est communiquée à la LR Occitanie	Au moins 23 jours avant l'assemblée générale	Art. 6 du Code Electoral	Avant le 02/06/2022	02/06/2022
8	Le cas échéant, la CEF statue sur les contestations et rectifie les listes de candidatures.	Au maximum 11 jours après la publication des candidatures	Art. 27.2.1 des Statuts	En fonction de la date de l'étape 6	14/06/2022



FFvolley

**PLANNING : REMPLACEMENT D'UN DELEGUE TERRITORIAL (MASCULIN) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FFVOLLEY
LIGUE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE**

9	Les services fédéraux envoient aux groupements sportifs électeurs un code d'accès personnel, la notice explicative sur le vote.	Au moins 10 jours avant la date de l'assemblée générale	Art. 7 du Code Electoral	Avant le 15/06/2022	15/06/2022
10	Le service informatique procède à des tests du système de vote électronique et du système de dépouillement sous le contrôle de la CEF.	Au moins 7 jours avant la date de l'assemblée générale	Art. 8 du Code Electoral	Avant le 18/06/2022	18/06/2022
11	La CEF procède au scellement de l'urne	La veille de l'assemblée générale	Art. 4 du Code Electoral	24/06/2022	
12	Fin de la période de campagne électorale à 00h				
JOUR J - ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE REGIONALE DE VOLLEY D'OCCITANIE			Art. 3 du Code Electoral	25/06/2022	
Le scrutin se déroule au sein de l'assemblée générale de la LR Occitanie sur des ordinateurs prévus à cette effet. Il débute à l'ouverture de l'assemblée générale et se termine à la clôture de l'assemblée générale					
13	Le contenu des urnes, les listes d'émargement et les états courants gérés par le serveur sont figés, horodatés et scellés automatiquement sur le serveur.	Dès la clôture du scrutin	Art. 10 du Code Electoral	25/06/2022	
14	La CEF ouvre les urnes et procède au dépouillement.	Le lendemain de l'assemblée générale			
15	Les résultats électroniques sont scellés et signés par les membres de la CEF et les observateurs.	A l'issue du dépouillement			
16	Proclamation des résultats par la publication du procès-verbal de la CEF qui compile tous les résultats, par envoi d'un email à la Ligue OCC	Le lendemain du dépouillement	Art. 11.2 du Code Electoral	28/06/2022	
17	Publication d'une synthèse des résultats sur le site Internet de la FFvolley.				